

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00455 Numéro SIREN : 892 041 070 Nom ou dénomination : KA Holding
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2022 sous le numéro de dépôt 3946

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2022 16			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	10 554	265	10 289		10 289	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 805 000		1 805 000		1 805 000	
	Créances rattachées à des participations	34 725		34 725		34 725	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		1 850 280	265	1 850 015		1 850 015	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	9 615		9 615		9 615	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	18 000		18 000		18 000	
	Autres créances	246 482		246 482		246 482	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	71 388		71 388		71 388	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	345 484		345 484		345 484	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 195 764	265	2 195 499		2 195 499	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2022	16	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 926 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 926 000			1 926 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	224 229			224 229	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	2 150 229			2 150 229	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	600			600	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 274 38 146			1 274 38 146	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 250			5 250	
	Produits constatés d'avance (1)					
	Total IV	45 270			45 270	
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 195 499			2 195 499	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 16			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	210 000		210 000		210 000	
Chiffre d'affaires NET	210 000		210 000		210 000	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			3		3	
Total des Produits d'exploitation (I)			210 003		210 003	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			19 585		19 585	
Impôts, taxes et versements assimilés			774		774	
Salaires et traitements			62 920		62 920	
Charges sociales			26 927		26 927	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			265		265	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			6		6	
Total des Charges d'exploitation (II)			110 476		110 476	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			99 527		99 527	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 16	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	150 500		150 500	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	150 500		150 500	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	150 500		150 500	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	250 027		250 027	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	150 000		150 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	150 000		150 000	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000		3 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	150 000		150 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	153 000		153 000	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-3 000		-3 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	22 798		22 798	
Total des produits (I+III+V+VII)	510 504		510 504	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	286 274		286 274	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	224 229		224 229	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

GVGM

ANNEXE

Exercice du 11/12/2020 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 195 499.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 210 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 224 229.37 Euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, couvrant la période du 11/12/2020 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1er exercice sur 16mois.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 11/12/2020 au 31/03/2022

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers			8 554
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 000
TOTAL			10 554
Autres participations			2 014 725
TOTAL			2 014 725
TOTAL GENERAL			2 025 280

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			8 554	8 554
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 000	2 000
TOTAL			10 554	10 554
Autres participations		175 000	1 839 725	1 839 725
TOTAL		175 000	1 839 725	1 839 725
TOTAL GENERAL		175 000	1 850 280	1 850 280

ANNEXE

Exercice du 11/12/2020 au 31/03/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		214		214
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		51		51
TOTAL		265		265
TOTAL GENERAL		265		265

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	214				
Matériel de bureau informatique mobilier	51				
TOTAL	265				
TOTAL GENERAL	265				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	34 725	34 725	
Autres créances clients	18 000	18 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 608	2 608	
Groupe et associés	203 874	203 874	
Débiteurs divers	40 000	40 000	
TOTAL	299 207	299 207	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 274	1 274		
Personnel et comptes rattachés	4 865	4 865		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 348	4 348		
Impôts sur les bénéfices	22 798	22 798		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 000	6 000		
Autres impôts taxes et assimilés	135	135		
Groupe et associés	600	600		
Autres dettes	5 250	5 250		
TOTAL	45 270	45 270		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000		1 926 000		1 926 000

ANNEXE

Exercice du 11/12/2020 au 31/03/2022

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

KA HOLDING
42300 ROANNE

Page: 15

[illegible]

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
LORS DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 223 711,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice223 711,37 euros

Au compte « Réserve légale »11 185,57 euros

À titre de dividendes80 000,00 euros

Soit 0,0415 euros par titre

Le solde132 525,80 euros

En totalité au compte « Autres réserves »

Qui s'élève ainsi à132 525,80 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour au siège social.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

L'Associé unique prend acte que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une

attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. À défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifiée conforme

Le Président

Kévin ARLOT DE RIDDER